SDEA

Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

RAPPORT ANNUEL 2024

SYNTHÈSE LOCALE ASSAINISSEMENT

TERRITOIRE NORD

PÉRIMÈTRE DE SAUER-PECHELBRONN





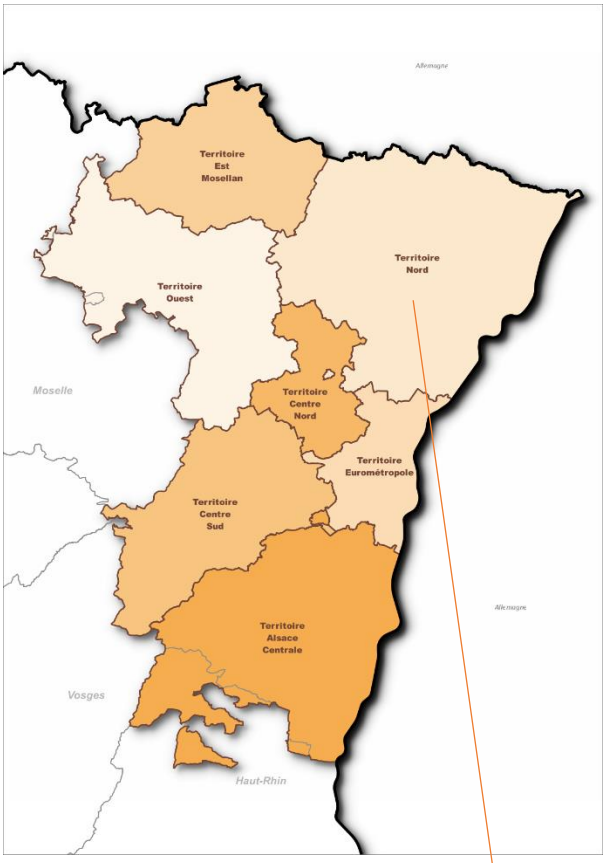








VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE
Nom : PERIMETRE DE SAUER-PECHELBRONN
Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2008**
Membre du SDEA depuis : **05/06/1972**

Nombre de communes : 24

Nombre de délégués : 24

Vos usagers

- **7 699** abonnés
- **17 039** habitants desservis

Vos volumes

- **697 570** m³ assainis
- **91** m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD
Centre et Antenne de rattachement : Haguenau, Durrenbach





LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE
Christian TRAUTMANN

La période 2021-2024 n'a pas été un long fleuve tranquille, et des dimensions nouvelles aux impacts significatifs ont nécessité des ajustements permanents de notre action et conduit à une mobilisation d'autant plus soutenue des élus et équipes du SDEA, sans oublier bien sûr la contribution déterminante de nos partenaires. 6 facteurs principaux nous ont impactés, à savoir :

1) **L'accélération du changement climatique et ses effets**, conduisant à faire face à une multiplication considérable des situations de gestion de crises, en matière d'inondation, d'incendie ou de ruptures de canalisations en période estivale.
2) **L'accélération de la perte de biodiversité,** qui nous oblige à repenser en profondeur, tant l'exercice de nos compétences que nos pratiques métiers, et notamment aller plus loin autour des solutions fondées sur la nature.
3) **Le renforcement et l'extension du champ des contraintes réglementaires,** tant sur la distribution de l'eau que sur la question de la conformité des systèmes d'assainissement unitaires, ou encore sur l'ambition de l'auto-suffisance énergétique.
4) **L'accélération de la transformation numérique et technologique** pour adapter notre outil de gestion intégrée, sans oublier le déploiement progressif de l'intelligence artificielle sur des outils prédictifs et de gestion de la donnée.
5) **Les profondes mutations sociétales en cours,** accompagnées dans le monde du travail de problèmes inédits de recrutement et de turn-over.
6) **L'effet ciseau budgétaire accru entre la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières, la forte inflation d'une part, et la baisse tendancielle des volumes consommés et des subventions d'autre part.**

Nos réponses aux défis et enjeux territoriaux dans nos 4 domaines de compétences Eau, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau, Gestion des Eaux Pluviales sont nombreuses et ont fait l'objet d'une restitution synthétique par le Président lors de l'Assemblée Générale du SDEA le 17 décembre dernier.

Le rapport annuel du périmètre est par ailleurs l'illustration locale de l'engagement des élus au sein de la commission locale, pour répondre à ces défis et pour assurer une gestion publique locale d'excellence durable du cycle de l'eau au service des territoires, de l'intérêt général et des générations futures.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- **8** stations d'épuration
- **23** bassins d'orage
- **162** déversoirs d'orage
- **25** stations de pompage
- **198,26** km de réseaux communaux
- **39,36** km de réseaux intercommunaux
- **4674** bouches d'égout

	CAPACITE	
	m³/jour	Equiv-hab
Niedersteinbach	170	740
Mattstall	126	195
Dieffenbach-les-Woerth	170	450
Wingen	270	630
Lembach	1280	3050
Pfaffenbronn	240	450
Gunstett	11660	15000
Kutzenhausen	5105	8000

Indicateurs de performance	2022	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	105	106	106
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96 %	96 %	96 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

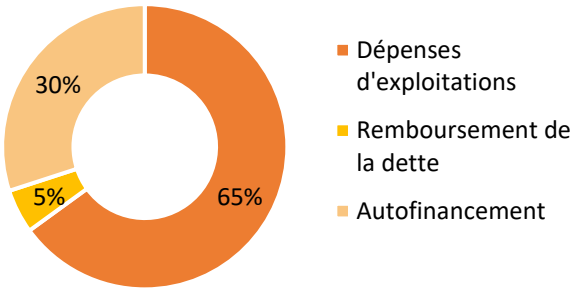
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **50 €** HT/an
- Part variable : **1,7 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **2,12 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,58 €** TTC par m³ pour 120 m³

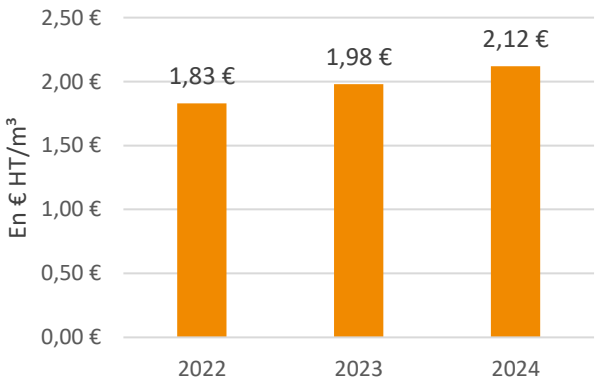
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recette



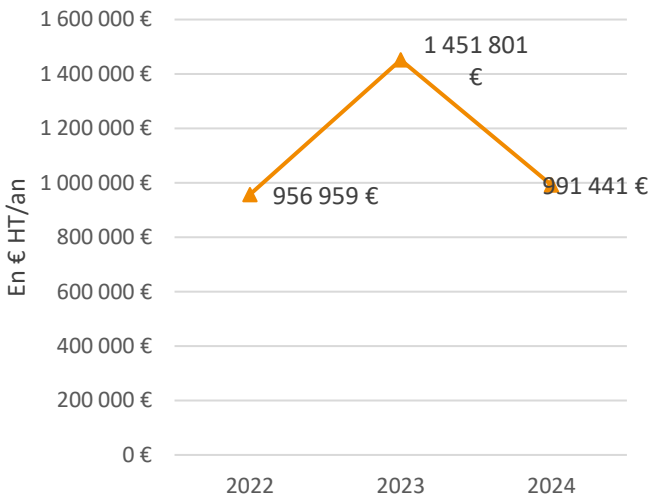
Evolution des tarifs de l'assainissement



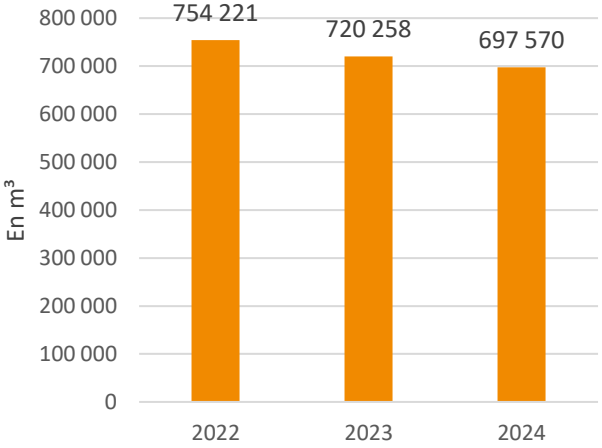
ASSAINISSEMENT 2024 > PERIMETRE DE SAUER-PECHELBRONN

TERRITOIRE NORD

Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



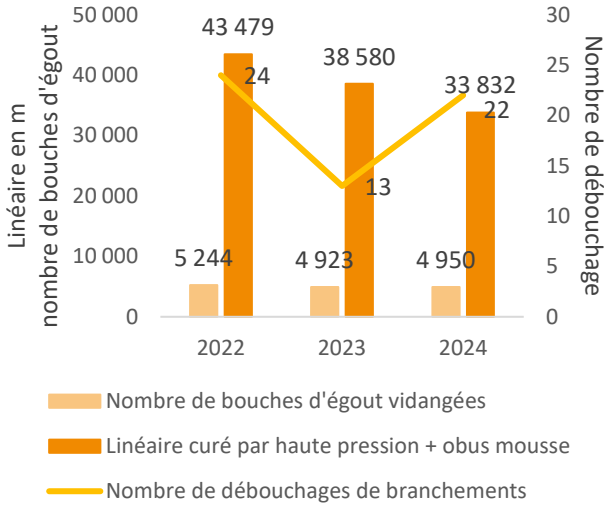
Indicateurs financiers	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,6 an	0,7 an	0,5 an
Capital restant dû	547 562 €	452 813 €	357 603 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,64 %	3,09 %	2,51 %
Montant des actions de solidarité	0,009 €/m³	0,009 €/m³	0,009 €/m³
Taux de réclamations global	0,10 ‰	0,10 ‰	0,06 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur http://www.eau-rhin-meuse.fr

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

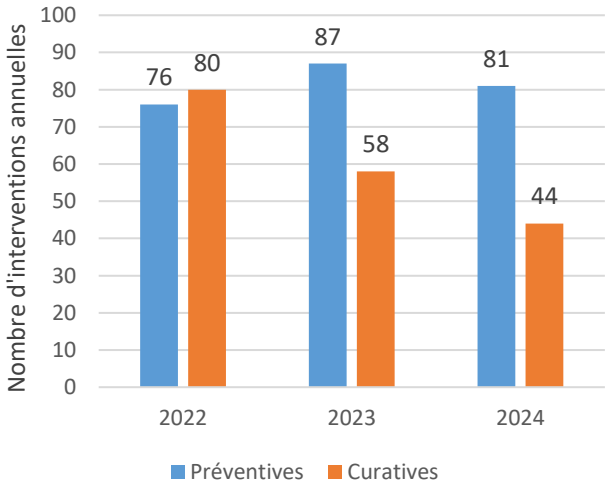
➢L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



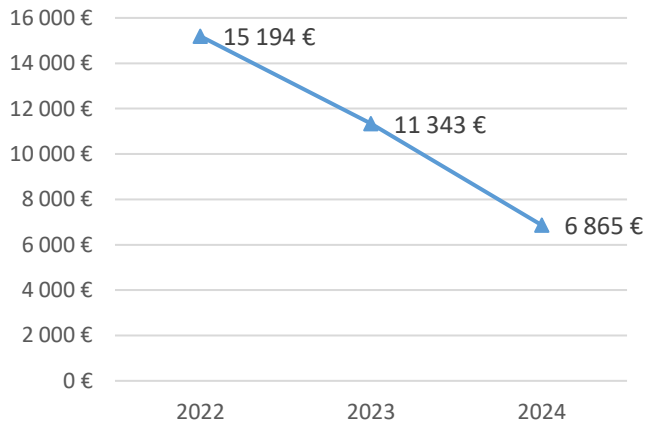
CHIFFRES CLÉS

- **132** tonnes de sables extraits du réseau
- **33,83** km de réseaux curés
- **14,24** % taux de curage
- **46** nettoyages de stations de pompage
- **4950** bouches d'égout vidangées
- **22** débouchages de branchement
- **7** surverses équipées en autosurveillance

➢L'entretien et exploitation des stations de pompage



➢Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2022	2023	2024
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10	7	10
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	30	110

Exploitation des réseaux et stations de pompage

On note une diminution du nombre d'intervention en maintenance curative sur les ouvrages de pompage entre 2023 et 2024 principalement liée à la levée des réserves et la possibilité d'interventions à distance sur la station de refoulement de Wingen rue de Climbach.

➢Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2022	2023	2024
Domestiques	53	34	39
Assimilables Domestiques	0	0	1
Usagers non Domestiques	0	1	1
Total	53	35	41

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

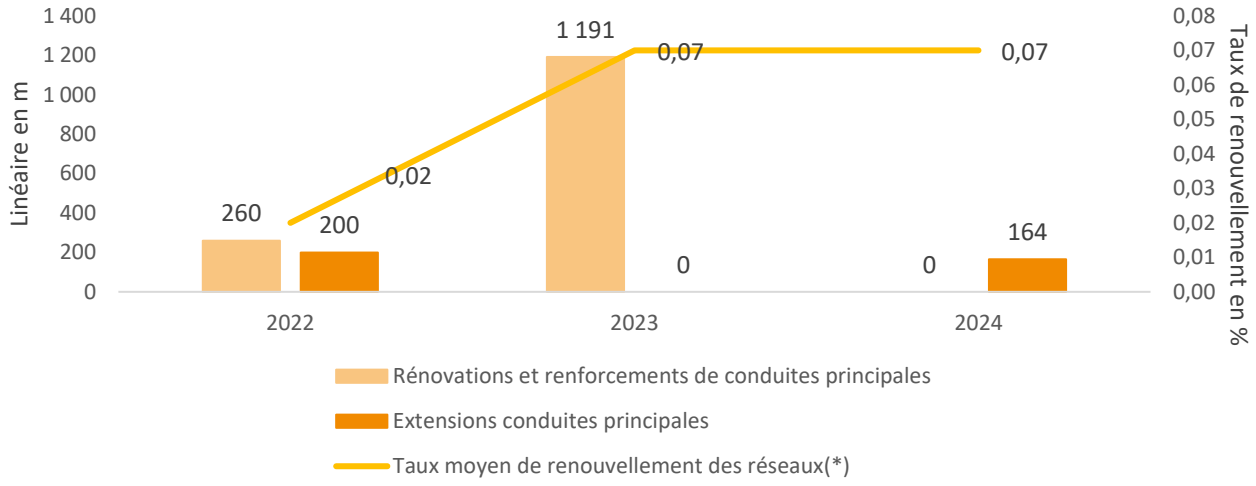
Industriels

1 Industriel non conventionné avec le SDEA :

COMEPACK à Eschbach : Fin de la phase 2 de l'opération collective : 66,7% de conformité.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



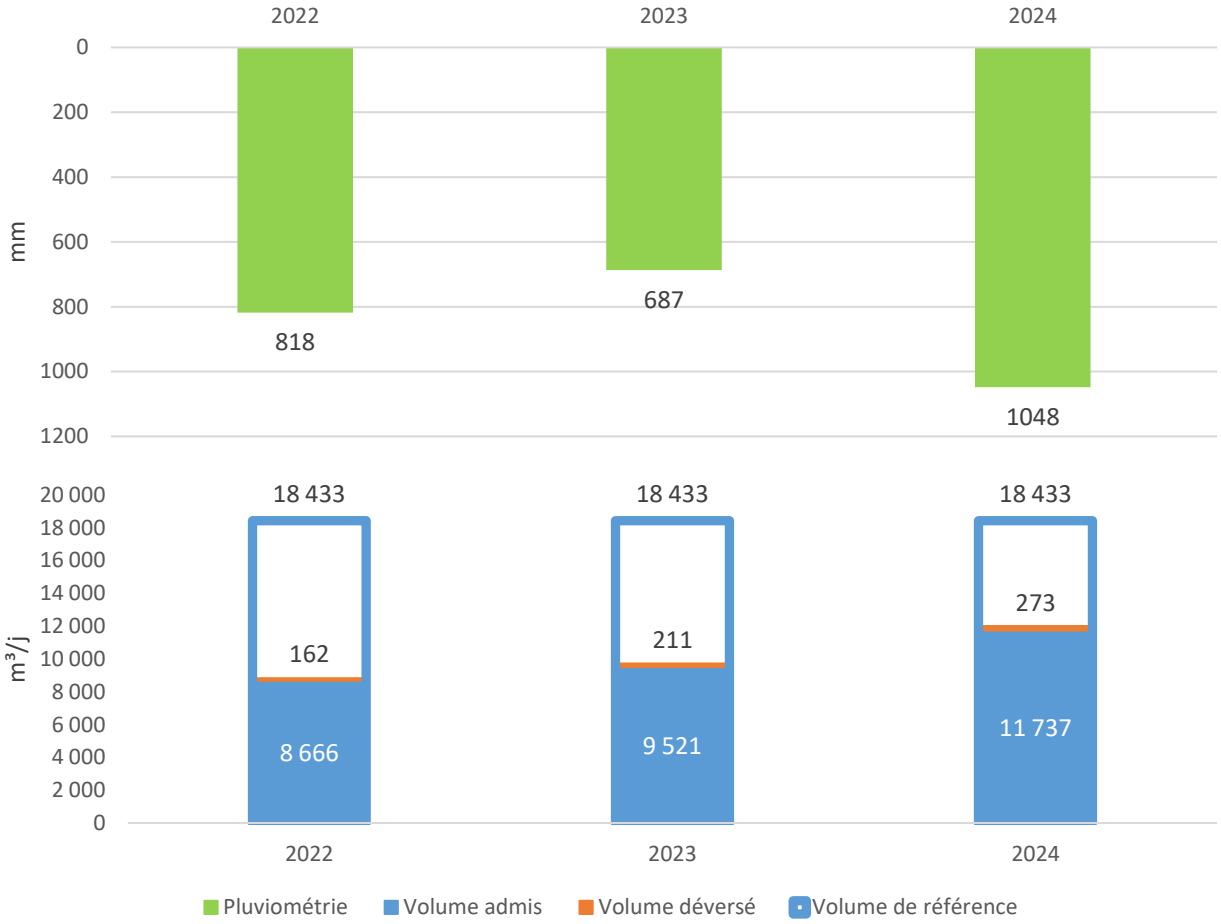
Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

En 2024 deux pompes ont fait l'objet d'un remplacement partiel et une mesure de niveau a été remplacée à la suite de casses.

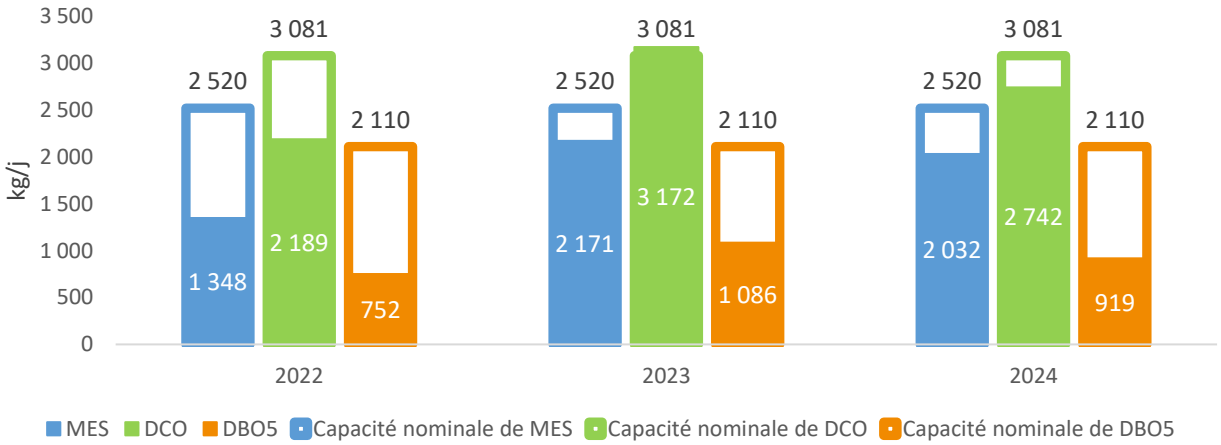
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➢Évolution des débits moyens entrant sur la station



➢Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **98** % de la valeur nominale, contre **53 %** pour la charge organique.

Station d'épuration	Taux de charge hydraulique	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme
Dieffenbach-les-Woerth	111 %	105 %	100 %
Gunstett	112 %	63 %	100 %
Kutzenhausen	72 %	54 %	100 %
Lembach	29 %		100 %
Mattstall	67 %	34 %	
Niedersteinbach	45 %	42 %	100 %
Pfaffenbronn	46 %	94 %	100 %
Wingen	176 %	100 %	100 %

Station d'épuration	Nombre de bilans 24h	Nombre de bilans conformes *	Conformités des bilans	Charge de référence (DBO5 annuelle) (kg/an)
Dieffenbach-les-Woerth	1	1	100 %	NC**
Gunstett	21	18	86 %	174444
Kutzenhausen	13	10	77 %	82713
Lembach	11	7	64 %	10609
Mattstall	1	1	100 %	NC**
Niedersteinbach	1	1	100 %	NC**
Pfaffenbronn	1	1	100 %	NC**
Wingen	1	1	100 %	NC**
Conformité des performances des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence)	Indicateur P254.3		82 %	

** Conformité arrêté préfectoral*
*** Non concerné, < 2000 EH*

Indicateurs	2022	2023	2024
Historique de la conformité des performances des équipements d'épuration. Indicateur P254.3	92 %	87 %	82 %

Conformité du système de collecte

Volume total déversé (m³) par an	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Gunstett						
DO 1001 - Rue de la Sauer anc. STEP - WOERTH	161 379	66 021	96 785	85 846	125 357	107 078
DO 1003 - Rue de Haguenau - MORSBRONN-LES-BAINS	26 475	53 780	38 918	39 848	71 007	46 006
DO 2001 - Int. rues de Hag. et Principale - MORSBRONN-LES-BAINS	13 097	14 313	11 583	20 479	25 495	16 993
DO 2501 - Rue Courbe - WOERTH	15 732	27 326	21 619	19 743	22 705	21 425
DO 3001 - Grand Rue - WOERTH	4 577	11 148	5 442	3 490	2 979	5 527
Volume total déversé (m³) A1	**221 260**	**172 588**	**174 347**	**169 406**	**247 543**	**197 029**
Volume total collecté (m³) A1 + A2 + A3	**1 615 624**	**2 164 148**	**1 898 190**	**2 044 077**	**2 698 978**	**2 084 203**
Ratio déversé (%) A1 / A1 + A2 + A3	**12**	**7,4**	**8,4**	**7,7**	**8,4**	**8,8**
					NON CONFORME	

Volume total déversé (m³) par an	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Kutzenhausen						
DO 1001 - Rue de Soultz - MERKWILLER-PECHELBRONN	27 376	16 307	19 804	20 443	11 406	19 067
DO 5000 - Rue de Lobsan (surverse station REF) - MERKWILLER-PECHELBRONN	926	52 984	7 028	8 590	24 133	18 732
DO 8001 - chemin rural (tennis) - MERKWILLER PECHELBRONN	18 909	58 363	26 496	26 542	32 967	32 655
DO 9001 - Oberkutzenhausen Rue des Mineurs - KUTZENHAUSEN	2 320	3 983	5 535	5 164	7 403	4 881
Volume total déversé (m³) A1	**49 531**	**131 637**	**58 863**	**60 739**	**75 909**	**75 336**
Volume total collecté (m³) A1 + A2 + A3	**806 148**	**992 234**	**881 373**	**934 729**	**1 158 010**	**954 499**
Ratio déversé (%) A1 / A1 + A2 + A3	**5,8**	**11,7**	**6,3**	**6,1**	**6,2**	**7,2**
					NON CONFORME	

ratio déversé < 5 % = conforme
ratio déversé > 5 % = non conforme

Bilan de fonctionnement et Travaux

Bon traitement vis-à-vis des obligations réglementaires nationales et locales à l'exception des stations de Gunstett, Kutzenhausen et Lembach.

Les stations d'épuration de Gunstett et Kutzenhausen sont déclarées non-conformes car le rendement de l'élimination du phosphore n'est pas atteint compte-tenu de la dilution importante des effluents par les eaux claires parasites.

La station de Lembach reçoit également beaucoup d'eaux claires engendrant des surverses en entrée d'ouvrage (point A3) avec des dépassements des rendements en NH4, MES et DCO.

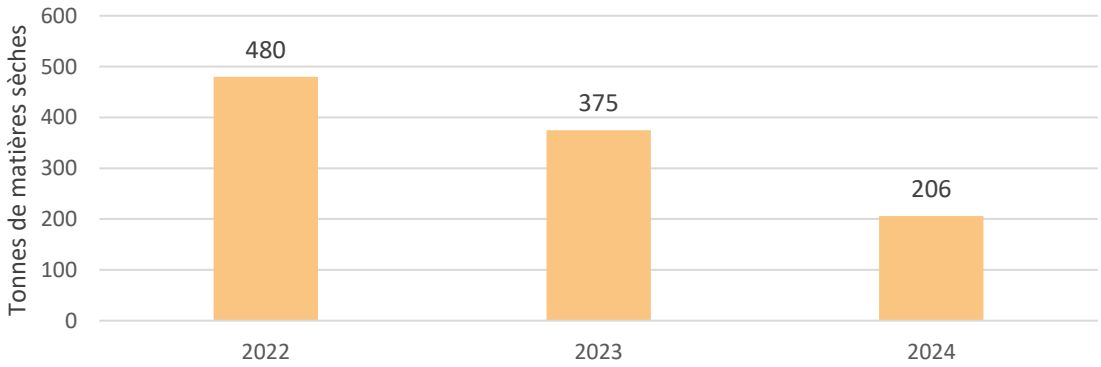
Pour remédier à ces non-conformités des plans d'action ont été transmis aux services de la police de l'eau et prévoient notamment pour la SA de Gunstett la réalisation d'un bassin de pollution de 900m3 à Woerth. Pour la SA de Kutzenhausen, une mise à niveau de la station d'épuration est programmée et complétée par des travaux sur le réseau pour l'élimination d'eaux claires parasites et l'optimisation des volumes de stockages disponibles avec la réhausse des crêtes des déversoirs d'orage. Enfin concernant la station d'épuration de Lembach, les travaux d'une nouvelle station d'épuration démarreront au printemps 2025.

Les systèmes de collecte de Gunstett et Kutzenhausen ne sont pas conformes car rejettent par temps de pluie plus de 5% des volumes collectés. Les réseaux de collecte n'ont d'une part pas la capacité de stockage suffisante par temps de pluie et reçoivent d'autre part d'importantes quantité d'eaux claires parasites soit par remontée de nappe soit par entrées de fossés ou de cours d'eau. Les schémas directeurs réalisés en 2020 ont permis d'établir un programme pluriannuel de travaux sur les réseaux pour augmenter leur capacité de stockage avec notamment la réhausse des crêtes des déversoirs d'orage, la réalisation de bassins de pollution ou encore la mise en place de régulation de débit. Plusieurs de ces ouvrages sont en phase avancée de projet avec des mises en œuvre en 2025. Le changement climatique engendre néanmoins des précipitations plus intenses que seuls des ouvrages de stockage ne pourront pas gérer. Le déraccordement de surfaces imperméabilisée, la déconnexion de fossés et les rénovations ou renouvellement de réseaux sont des mesures à mettre en œuvre pour tendre vers la conformité des systèmes de collecte.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

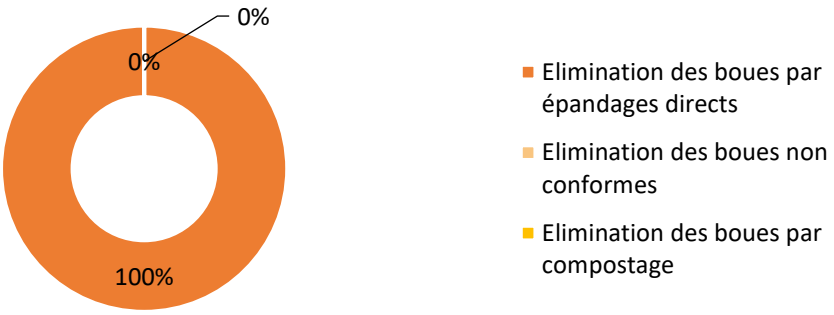
LA FILIÈRE BOUE

➢**Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station**

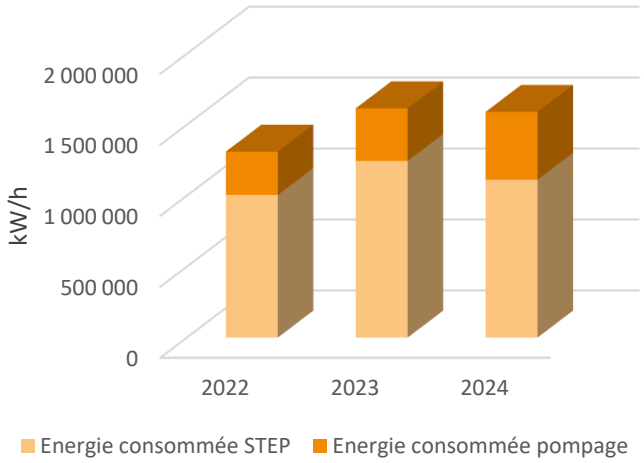


ÉNERGIE CONSOMMÉE

➢Éliminations des boues



POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



À noter

La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2024.

Cette hausse est liée à une augmentation de la pluviométrie, entrainant une augmentation des volumes d'effluents à pomper et du temps de fonctionnement des pompes.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

NOUVELLE STATION D'EPURATION DE LEMBACH

Marché de travaux attribué au groupement d'entreprises SOURCES/SYSTEME WOLF/TP ROTT au mois d'avril 2024.

- Dépôt du permis de construire en août 2024, permis accordé au mois de décembre 2024.
- Démarrage des travaux prévu au printemps 2025.

* * * * * * * * * * * * *

OPERATION DE DISTRIBUTION DE CUVES DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE

Opération de distribution de cuves pour déraccorder les toitures des habitations de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn a débuté en mars 2024.

Pour communiquer sur cette opération, 4 réunions publiques ont été effectuées et un article dans le bulletin intercommunal a été rédigé. Au cours de l'année 2024, 113 rendez-vous ont été effectués avec un total de 96 cuves hors-sols distribuées.

Parmi ces 96 particuliers qui ont récupéré leur matériel, 34 nous ont envoyé leurs preuves de déraccordement. Cela représente près de 1320 m² de toitures déraccordées du réseau unitaire et environ 1070 m² de toitures encore en attente de déraccordement.

En effectuant 113 rendez-vous, le SDEA a sensibilisé près de 1.7% des maisons de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

En 2025 une étude de potentiel de déraccordement sera lancée sur le périmètre de Sauer-Pechelbronn ; étude ayant pour but d'analyser le potentiel de déraccordement des zones imperméabilisées du périmètre et de préciser les modalités d'application d'une gestion alternative des eaux de pluie en illustrant ces principes sur des sites déterminés en accord avec les communes.

AUTRES INFORMATIONS

Suite à la campagne de recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et dans les eaux usées de la station d'épuration de Gunstett effectuée en 2022/2023, **le diagnostic amont complémentaire sera finalisé au courant de l'année 2025**.

* * * * * * * * * * * * *

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et afin de répondre aux obligations réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015, le SDEA, en concertation avec les élus locaux, a engagé entre 2020 et 2022 **les schémas directeurs d'assainissement portant sur les réseaux communaux et intercommunaux des systèmes d'assainissement de Gunstett, Kurtzenhausen, Lembach, Dieffenbach et Wingen.**

Les résultats qui en découlent ont conduit à l'élaboration de deux plans d'action pluriannuel hiérarchisés pour :

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GUNSTETT

2025-2026 WOERTH :

- Restructuration du réseau à l'aval de Woerth

- Construction du bassin de pollution de Woerth

2026 LANGENSOULTZBACH :

Régulation de débit et bassin de pollution 200 m³

2027 MORSBRONN les BAINS : Bassin de pollution 200m³

2027 GOERSDORF : Régulation de débit et Bassin de pollution 75 m³

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE KUTZENHAUSEN

2025 MITSCHDORF :

- Régulation de débit
- Augmentation du stockage
- Réhausse de crête déversoir d'orage DO5001

2025 KUTZENHAUSEN

- Réhausse de crête déversoir d'orage DO3001
- Remplacement du déversoir d'orage de type LeapingWeir rue Knauer
- Augmentation stockage rue des Mineurs

2025 LAMPERTSLOCH

- Régulation de débit et rehausse crête déversoir d'orage DO3001
- Réhausse crête DO5001
- Suppression DO 1001 et DO 2001 2025

2025 LOBSANN

- Rue des Jardins Surpression déversoir d'orage DO1001
- Augmentation du stockage réseau (+120m³)
- Aménagement du trop-plein de la station de refoulement

2025 MERKWILLER

- Route de Soultz Réhausse de la crête du DO1001
- Renforcement du réseau d'assainissement

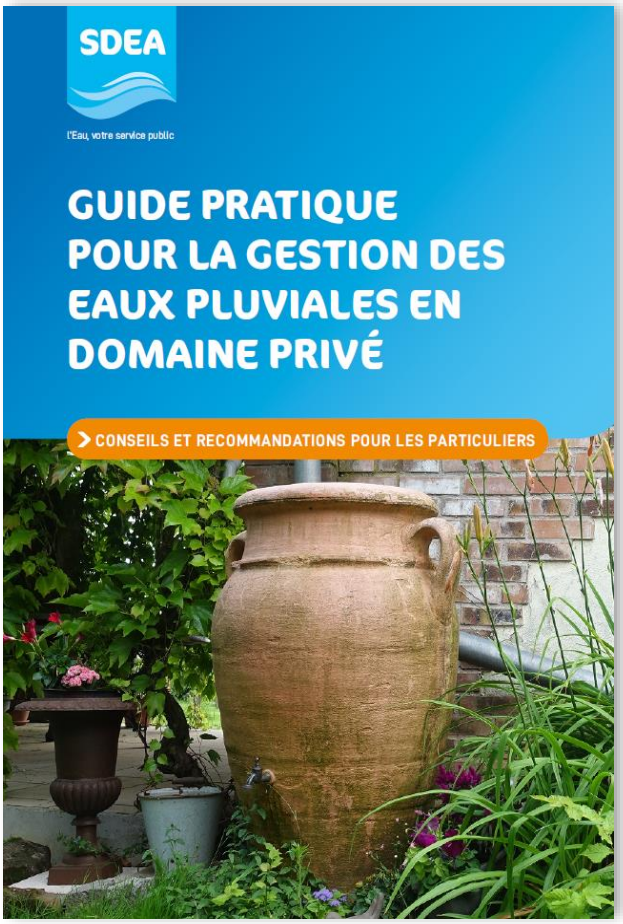
2025 PREUSCHDORF :

- Réseau intercommunal : Création d'une régulation de débit
- Rue du Puit Clémenceau : Augmentation du stockage et réhausse de la crête du DO1001
- Impasse du Seltzbach : Surpression du DO3001 et renforcement du réseau d'assainissement
- Rue du Ruisseau : Suppression du DO10001 et rehausse de la crête du DO12001
- Ensemble de la Commune : Mise en place de clapets anti-retour au droit des décharges des DO

2026 SURBOURG - Rue des Thermes : Augmentation du stockage réseau (+17m³) et réhausse de la crête du DO 1002

AUTRES INFORMATIONS

Le SDEA accompagne les collectivités du périmètre pour sensibiliser et former les usagers et les agents techniques à la gestion durable des eaux pluviales. Les collectivités peuvent solliciter les équipes d'animation et d'ingénierie afin d'obtenir un accompagnement technique et administratif sur des projets de déraccordement, autant sur les bâtiments publics que sur les voiries. Des supports de communication adaptés à chaque collectivité peuvent aussi être proposés afin de sensibiliser les usagers sur le déraccordement à la parcelle et la réintégration des eaux de pluie dans le cycle naturel de l'eau.





Découvrez les guides en ligne sur www.sdea.fr

Le guide pratique est également disponible en format papier dans les centres et antennes du SDEA

La politique SDEA pour un accès social à l'eau

Le SDEA accompagne ses usagers vers une meilleure maîtrise de leur budget eau grâce à sa politique sociale. Un correspondant solidarité oriente les usagers en difficulté vers les aides existantes, en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace. Tout ménage aux revenus modestes (allocataires CAF, bénéficiaires des minimas sociaux, allocataires RSA ayant des difficultés à payer ses factures d'eau...) peut bénéficier d'une aide personnalisée et adaptée à sa situation, à travers un dispositif de proximité articulé autour des UTAMS (Unités d'Actions Médico-sociale) en territoires, et des élus locaux.
En se basant sur les préconisations émises par l'UTAMS de secteur, les élus de proximité décident de l'orientation du dossier vers un échelonnement des dettes, ou l'annulation partielle ou totale, à titre social, des créances.

Une mobilisation exceptionnelle du SDEA face aux inondations en Alsace du Nord

Le 17 mai 2024, des épisodes pluvieux soutenus se sont succédés avec des cumuls de hauteur de pluie très importants dans le nord du Bas-Rhin et en particulier à Soufflenheim (de l'ordre de 110 mm sur la seule une seule journée). L'occurrence de cette pluie est caractéristique d'une pluie centennale.
Les équipes du SDEA se sont mobilisées à la fois sur les problématiques d'inondation, d'assainissement et d'eau potable. Certains débordements sur la voirie ont été constatés et les équipes du SDEA sont intervenues pour répondre aux sollicitations des usagers et mettre en place des moyens exceptionnels de délestage des réseaux. Ce sont plus de 50 personnes qui se sont relayées jour et nuit dans des conditions dégradées pour mettre en avant toute la palette de savoir-faire du SDEA au service des citoyens.



L'ENGEES, FEP et le SDEA s'allient pour former et recruter

En présence de Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président du SDEA, Christophe LIME, Président de FEP, et Jean-Marc WILLER, Directeur de l'ENGEES ont concrétisé en mai 2024 un partenariat par la signature officielle d'une convention qui permettra d'engager une palette d'actions en commun, notamment :

- Valoriser les métiers de la Gestion Publique de l'Eau auprès des étudiants de l'ENGEES pour attirer et former de nouveaux talents,
- Collaborer sur des projets de recherche et de développement de l'innovation pour des réponses ambitieuses aux défis de la transition écologique du 21ème siècle.



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr

Une nouvelle approche intégrée du cycle de l'eau à Herbsheim-Benfeld

Le 22 mars dernier, journée mondiale de l'eau, était inaugurée, en présence de nombreux élus et de Jean LAUNAY, Président du Comité national de l'eau, la station d'épuration d'Herbsheim, ouvrage de nouvelle génération et d'un genre inédit en France.

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit aussi dans la mise en œuvre conjointe, entre la CC du Canton d'Erstein et le SDEA, d'un plan climat autour d'un programme d'actions et d'une stratégie au long cours de réduction des besoins énergétiques du territoire, d'accroissement de la part d'énergies renouvelables et plus largement de renforcement des réponses concrètes aux risques climatiques et de pollutions.

La conception de cet ouvrage, d'une capacité de 27 000 équivalents-habitants, intègre la production d'une énergie verte locale par l'intermédiaire d'un méthaniseur alimenté par les boues d'épuration, les graisses et un substrat innovant, la Silphie, permettant d'assurer parallèlement la protection de la ressource en eau : une approche totalement intégrée du cycle de l'eau qui constitue une première en France.









Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU :** Eaux usées
- **PPEU :** Station de pompage EU
- **STEP :** Station d'épuration
- **TMS :** Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA :** Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO :** Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ :** Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.

- **Durée d'extinction de la dette :** Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :** Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel…) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b.

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux :** Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.

- **Taux de charge hydraulique :** Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.

- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées :** Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.

- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³ :** Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants

- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :** Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3

➢ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	17 039
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	206 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (valeur au 01/01/2024)	2,58 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	106
P203.3 P204.3 P205.3	Conformité de la collecte des effluents/des équipements d'épuration/de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (*)	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,009 €/m^3
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,07 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	80 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,5 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (**)	2,51 %
P258.1	Taux de réclamations	0,06 ‰

* *non disponible, cet indicateur devant encore être défini et calculé par les services de l'Etat à la date d'édition du présent rapport Les résultats les plus récents mis à disposition par les services de l'Etat peuvent être retrouvés à l'adresse suivante : https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/*

** *ce taux est issu des recettes concernant l'année 2023, y compris émises en 2024, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2024*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea • données agrégées disponibles - 2021).

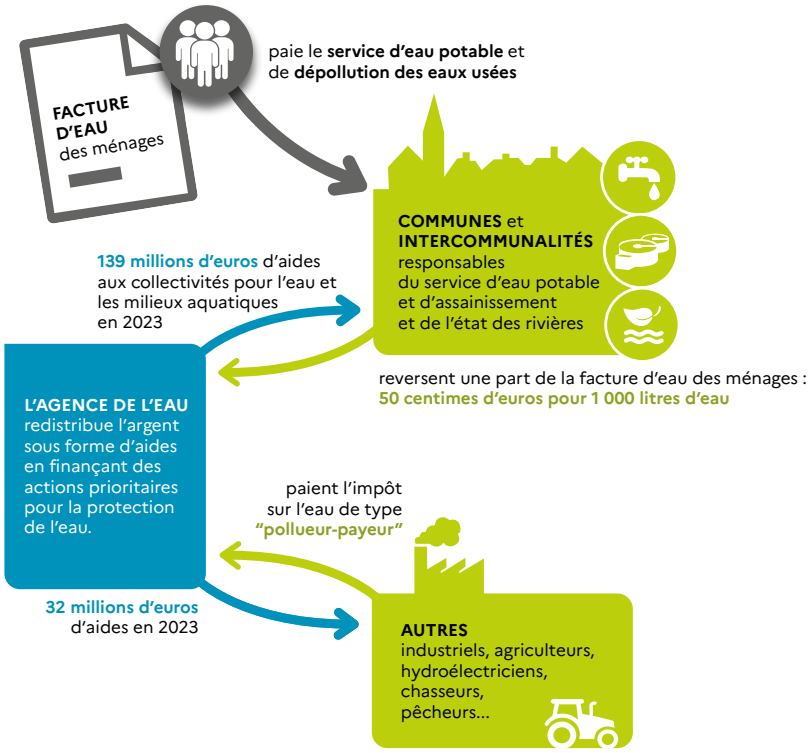
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

0,06 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

5,24 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

71,66 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

4,86 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,44 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

1,79 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs

0,41 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

4,89 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

10,65 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

4,67 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

41,27 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

9,93 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



22,50 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

17,35 € aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

4,28 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.
Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...

SURFACES (EN M²) DÉSIMPERMÉABILISÉES OU DÉRACCORDÉES DU RÉSEAU PUBLIC
1 065 585

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
56 %

NOMBRE DE CAPTAGES D'EAU POTABLE "PRIORITAIRES" BÉNÉFICIANT D'UN PLAN D'ACTIONS FINANCÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU
130

MONTANT CONSACRÉ AUX SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE
56,6 M€

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
456

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
782

NOMBRE DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉS ET SUBSTITUÉS AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU
2,8 M m³

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE COMME PREMIÈRE PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE
POUR 52% DES FRANÇAIS



ADOPTÉ LE 24 NOVEMBRE 2023

PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

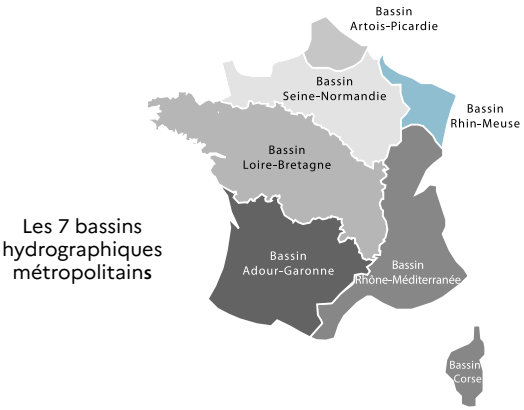
2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.**eau-rhin-meuse.fr**

Réalisation : AELB-DIC - AERM-DCOM • Avril 2024 •

1964
Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE
pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS
Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS
pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024
L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

60 ans

Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site https://www.**lesagencesdeleau.fr**